AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 19-1-65 37733

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 12 numéros par an

EDITION DE LA STATION DU MIDI (Tél. 52.73.20)

(ARIÈGE, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRÉNÉES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 11, rue de la Pleau - TOULOUSE.

C. C. P. : TOULOUSE 8614-19

Bulletin n° 52 de JANVIER 1965 — 1965 - 1

LES TRAITEMENTS D'HIVER ET DE PREDEBOURREMENT DE LA VIGNE

.. CERTAINS PARASITES OU MALADIES DE LA VIGNE SONT JUSTICIABLES DE TRAITEMENTS PENDANT LE PLEIN REPOS VEGETATIF.

Ce sont, pour notre Circonscription Phytosanitaire :

Parasites animaux : Cochenille floconneuse, Acariose, Phylloxera gallicole;

Maladies : Esca, Excoriose, Anthracnose.

— = —

La Cochenille floconneuse peut se révéler très nuisible si elle est abondante. Il est possible d'en repérer les "foyers" au cours de l'été et de lutter pour éviter sa pullulation.

L'Acariose est provoquée par un minuscule acarien du genre phytopte (comme celui qui provoque l'Erinose) qui passe l'hiver sur la souche, dans les fissures de la base des sarments, sous les écailles des bourgeons. Il attaque les jeunes pousses dès le début du débourrement et se déplace toujours vers l'extrémité des pampres; il en est ainsi jusqu'à l'automne avec maximum de développement en Mai-Juin, et en Août. Les jeunes plants supportant difficilement l'action de l'acarien.

Le Phylloxera gallicole envahit les feuilles des cépages américains, des hybrides producteurs directs et quelquefois des cépages français. Il provoque des galles, souvent très nombreuses, sur la face inférieure du limbe.

L'Esca est la maladie qui nous parait être, de loin, la plus dangereuse dans notre Région; elle risque de ne pas être reconnue par le Viticulteur avant qu'il soit trop tard !

Cette maladie, très répandue, est provoquée par l'action de certains champignons qui transforment les tissus du bois en une sorte "d'Amadou". Ces champignons ne peuvent s'introduire, dans les ceps de vigne, que par les plaies de taille (surtout les grosses), les plaies provoquées par les instruments aratoires (particulièrement au cours du déchaussage), et par les zônes de greffage. Ce sont surtout les ceps âgés de plus de 15 ans qui accusent une forte mortalité.

Dans la forme de la maladie dite "APOPLEXIE", la mort survient brutalement lorsque le feuillage est important et que la transpiration est très active, parceque les tissus lésés ne permettent plus le passage des liquides des racines aux feuilles et que les pertes par évaporation ne sont plus compensées.

En dehors de cette forme brutale, il en existe une autre à évolution lente dans laquelle les feuilles se dessèchent peu à peu par mauvaise alimentation (ce dessèchement commence par les feuilles de la partie inférieure des rameaux, et, par leur bord).

L'Excoriose présente divers aspects: petites plaques noires allongées, superficielles, à la base des rameaux, vers le mois de Juin; ensuite, les plaques se dépriment et se fissurent dans le sens de la longueur; l'écorce se fend et se détache parfois en lanières. Par suite du gonflement de la base du sarment malade, il se produit des crevasses et un étranglement qui le rend très fragile. A l'arrière saison le sarment blanchit et des ponctuations noires (pycnides) font leur apparition. Le pédoncule des grappes peut être atteint.

L'Anthracnose est une maladie à "foyer", dont l'extension est assez lente et qui ne sévit, pratiquement, que dans les vignobles non sulfatés (hybrides, non traités, en particulier).

Les feuilles sont maculées de petites taches anguleuses à bordure foncée, dont le centre devient blanc grisâtre, se dessèche, et tombe (perforations irrégulières). Les sarments, pétioles et nervures portent des taches allongées d'allure chancreuse. Les grappes peuvent présenter des taches analogues, noircir et se dessécher.

--- = ---

REALISER, EN HIVER, LA PROPHYLAXIE DU VIGNOBLE EST UN ACTE DE BON SENS:

Avant tout traitement, il faudra tailler soigneusement les ceps et profiter de cette opération pour éliminer les sarments suspects de maladie; ceux placés trop bas (" échelle " à Mildiou); toutes les grappes trouvées à terre, sur les souches ou sur les fils de fer (sources possibles de Black-rot). Tous ces bois et grappes seront immédiatement sortis du vignoble pour être incinérés.

Si l'on désire effectuer une taille très tardive, il est préférable de procéder d'abord à une fausse taille qui permettra de pratiquer toute la prophylaxie conseillée plus haut et d'effectuer les traitements. La taille définitive pourra être, ainsi, retardée au maximum et bien facilitée. Mais, lors de celle-ci, il sera indispensable de désinfecter les plaies d'une certaine importance sur tout bois âgé de plus de 2 ans (les badigeonner avec une solution de sulfate de cuivre, sans chaux, ou de sulfate de fer, etc...) et de recouvrir de mastic celles présentant une grande surface.

PESTICIDES POUVANT ETRE UTILISES LORS DES TRAITEMENTS D'HIVER :

Cochenille floconneuse : Huiles d'Anthracène à 6% dans l'eau, ou autres produits conseillés dans l'Edition spéciale Annuelle des Avertissements Agricoles.

Acariose : Bouillie sulfocalcique à 5%, ou Huiles d'Anthracène à 6% dans l'eau (à effectuer 3 semaines avant débourrement).

Phylloxera gallicole : Huile d'Anthracène jaune à 3% dans l'eau (peu avant le débourrement)

Esca : Arsenite de soude à 1.250 grammes de matière active (Arsenic) par hl. d'eau. Ce traitement doit être fait deux hivers de suite.

Excoriose : Le traitement de l'Esca est également efficace contre cette maladie, même avec seulement 625 grammes d'Arsenic par Hl. Sont de mêmes recommandés : les Colorants organiques à la dose de 600 grs de matière active par Hl, et les huiles d'Anthracène jaunes à 3 %.

Anthracnose : 35 Kgs de sulfate de fer + 1 litre d'acide sulfurique, pour 100 litres d'eau (à préparer et à utiliser dans des récipients plombés à l'intérieur). Badigeonner tous bois de la souche.

--- = ---

Toutes ces applications devront être très abondantes et effectuées par temps calme, en dehors des périodes de gel, de pluie, de brouillard ou de rosée. Elles pourront commencer, au minimum, 10 jours après la taille ou la fausse taille (sauf contre l'Acariose et le Phylloxera gallicole) et être arrêtées avant le début du gonflement des bourgeons.

Il est obligatoire, et prudent, de respecter strictement la Législation en vigueur pour l'utilisation des produits toxiques; particulièrement en ce qui concerne l'Arsénite de soude, pesticide très dangereux.

R. JUVING - A.T.P.V. de 1ère Cl.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles

J. BESSON - E. JOLY

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements du Midi - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX